
Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des Président et Vice-Présidents de la Commission communautaire des professions et des qualifications

A.Gt 19-11-2004

M.B. 28-01-2005

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'enseignement secondaire, notamment l'article 7, § 1^{er}, tel que modifié par le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la communauté française du 7 avril 1995 exécutant le décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'enseignement secondaire,

Arrête :

Article 1^{er}. - M. Thierry DEVILLEZ est désigné Président de la Commission communautaire des professions et des qualifications.

Article 2. - Sur proposition du Conseil général de concertation de l'enseignement secondaire créé en application de l'article 1^{er} du décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'enseignement secondaire, MM. Baudouin DUELZ et Jacques LEFERE sont désignés Vice-Présidents de la Commission communautaire des professions et des qualifications.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 19 novembre 2004.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA